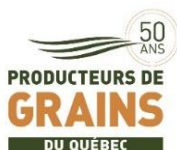


# Guide du bon voisinage

Édition 2024



# Guide du bon voisinage

Les pratiques agricoles évoluent rapidement, et nécessitent des équipements et intrants performants. Pour respecter les normes de l'agriculture biologique et conserver leur certification, les producteurs biologiques doivent éviter la contamination de leurs champs par les OGM et la dérive de pesticides. Dans ce contexte, il apparaît essentiel qu'ils établissent des relations de bon voisinage avec les producteurs en régie conventionnelle pour favoriser une cohabitation harmonieuse.

Cette responsabilité de bon voisinage incombe à chaque producteur qui doit agir proactivement auprès de ses voisins. Les Producteurs de grains du Québec et le Syndicat des producteurs de grains biologiques ont créé ce *Guide du bon voisinage* pour sensibiliser et améliorer la communication entre producteurs. Ce guide s'avère aussi pertinent pour les intervenants concernés par les risques des pratiques agricoles et leurs impacts sur les marchés spécifiques.

Au cours des dernières années, divers acteurs se sont intéressés aux questions de cohabitation et de partage des responsabilités. Notamment, le Syndicat des producteurs de lait biologique, appuyé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre du programme Prime-Vert, a élaboré des outils pour accompagner les producteurs dans la mise en œuvre d'ententes de cogestion de la zone tampon avec leurs voisins en régie conventionnelle.

**À titre de rappel, une démarche de bon voisinage passe par quelques étapes fort simples :**

## **1. COMMUNIQUER POUR MIEUX COHABITER**

Pour maintenir de bonnes relations avec vos voisins en tant que producteur biologique, il est essentiel de les informer tôt de votre mode de production et de ses particularités. Consignez chaque visite ou appel dans un registre des rencontres (voir l'exemple donné dans ce guide) pour garder une trace des échanges et des accords réalisés avec vos voisins. Cette démarche doit être réalisée dans le respect et l'ouverture, en encourageant les questions. N'oubliez pas de rappeler à vos voisins d'informer leur main-d'œuvre et les opérateurs à forfait de la présence de champs biologiques à proximité.

## **2. EXPLIQUER LE CONTEXTE DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE**

Même lors de rencontres avec des personnes connues, il est important de bien se préparer. Lors de l'entretien, expliquez la production biologique, les risques de contamination de vos champs et le fait que vous approvisionnez des marchés spécifiques. Il est aussi essentiel de mentionner à vos voisins qu'un champ biologique contaminé (dérive de pesticides, OGM) peut perdre sa certification et que cela entraîne, le cas échéant, des conséquences coûteuses. Aidez-vous du *Plan de bon voisinage* pour expliquer la situation.

### **3. IDENTIFIER LES ÉLÉMENTS FAVORABLES AU BON VOISINAGE**

Utilisez le *Plan de bon voisinage* pour identifier avec votre interlocuteur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour assurer une cohabitation harmonieuse.

### **4. S'ENGAGER MUTUELLEMENT**

#### **PARTAGER L'INFORMATION**

Partagez l'information sur vos plans de culture et voyez les possibilités de synchroniser les rotations, d'utiliser des variétés de maïs de maturités différentes pour des champs voisins, de partager la zone tampon (voir section 6), etc. Remettez les documents pertinents (plan de ferme ou mini-plan de ferme, plan des lots certifiés, etc.) à vos voisins afin qu'ils les conservent comme aide-mémoire.

### **5. ET SI MALGRÉ TOUT...**

Aucun producteur n'est à l'abri d'une contamination accidentelle, même en suivant toutes les démarches de bon voisinage. En cas de problème, il est important de revoir le processus avec les parties concernées (voisins, intervenants, experts indépendants) pour identifier la source. Si la responsabilité est contestée, une procédure de recours est disponible. Pour plus d'informations, consultez la section *Pour en savoir plus*.

### **6. ET POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN : POURQUOI PAS UNE COGESTION DE LA ZONE TAMPON ?**

Une fois la communication bien établie, vos relations de voisinage peuvent être renforcées par le partage des responsabilités dans la gestion de la zone tampon. Bien que cette responsabilité incombe généralement au producteur en régie biologique, elle peut être partagée avec les voisins selon des modèles de cogestion avantageux pour tous. En effet, une entente peut définir si la zone tampon est entièrement sur la parcelle biologique, entièrement sur la parcelle en régie conventionnelle ou partagée. Le type d'aménagement de la zone tampon, le mode de compensation et la responsabilité de son entretien sont d'autres éléments de discussion.

Pour vous accompagner dans cette démarche, divers outils ont été développés dont des fiches techniques, un outil de calcul des compensations, des vidéos explicatives et une formation gratuite en ligne. Ces outils sont tous disponibles sur la page Web du [Plan d'agriculture durable sur Agri-Réseau](#) sous l'onglet *Grandes cultures et plantes fourragères pérennes* dans le projet intitulé *Développer des outils sur les zones tampons en agriculture biologique comme moyen de réduire l'usage des pesticides et améliorer la biodiversité*.



# Plan de bon voisinage

PESTICIDES		
Facteurs de risque	Conséquences	Moyens préventifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dérive               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaporation gazeuse</li> <li>✓ Vent</li> <li>✓ Non-respect de la distance séparatrice</li> <li>✓ Non-respect des étiquettes</li> <li>✓ Arrosage à forfait/main-d'œuvre</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte possible de la certification du champ               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Perte de revenus</li> <li>✓ Perte de la certification biologique pour plusieurs années</li> <li>✓ Augmentation des coûts d'inspection</li> <li>✓ Augmentation des coûts d'analyse (foliaire et sol)</li> </ul> </li> <li>• Perte de rendement</li> <li>• Plus grande complexité de l'entreposage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan de ferme lors de la rencontre avec les voisins</li> <li>✓ Présentation de la liste des champs</li> </ul> </li> <li>• Éviter les applications par forts vents</li> <li>• Ententes particulières avec les voisins               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Zone tampon</li> <li>✓ Synchronisation des rotations</li> <li>✓ Haies brise-vent</li> </ul> </li> </ul>
OGM		
Facteurs de risque	Conséquences	Moyens préventifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contamination par le vent, les insectes, etc.               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non-respect de la distance séparatrice</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclassement de la récolte</li> <li>• Perte de revenus</li> <li>• Plus grande complexité de l'entreposage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan de ferme lors de la rencontre avec les voisins</li> <li>✓ Présentation de la liste des champs</li> </ul> </li> <li>• Ententes particulières avec les voisins               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Zone tampon</li> <li>✓ Synchronisation des rotations</li> <li>✓ Haies brise-vent</li> <li>✓ Variétés de maturités différentes</li> <li>✓ Emplacement de zones de refuge</li> </ul> </li> </ul>
SENSIBILISATION SUR LES PRATIQUES CULTURALES		
Facteurs de risque	Conséquences	Moyens préventifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propagation des mauvaises herbes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustements de la stratégie de lutte aux mauvaises herbes pour le producteur conventionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désherbage mécanique</li> <li>• Rotation</li> <li>• Zone tampon gazonnée ou cultures d'engrais verts</li> <li>• Fauche des mauvaises herbes en bordure des champs avant leur maturité</li> </ul>

## *Registre des rencontres de bon voisinage*

Entreprise	Lot	Date
<b>Notes :</b>		
<b>Notes :</b>		
<b>Notes :</b>		
<b>Notes :</b>		
<b>Notes :</b>		

# Pour en savoir plus

## Quelques documents de référence :

- [Recours en cas de dommages par une dérive d'herbicide dans un champ certifié biologique | Agri-Réseau \(agrireseau.net\)](#)
- [Gestion de la dérive de pulvérisation des pesticides - Canada.ca](#)
- [Pratiques exemplaires de gestion de la dérive de pulvérisation - Canada.ca](#)
- [Application mobile pour les étiquettes des pesticides par l'ARLA | Agri-Réseau \(agrireseau.net\)](#)
- [Information météo - Environnement Canada \(meteo.gc.ca\)](#)
- [Trousse de transition vers l'agriculture biologique : Grandes cultures | Agri-Réseau \(agrireseau.net\)](#)
- [La dérive des pesticides causée par les inversions de température | Réseau d'avertissements phytosanitaires \(RAP\) | Agri-Réseau \(agrireseau.net\)](#)
- [Phytotoxicités causées par les herbicides en grandes cultures : causes et diagnostic | Réseau d'avertissements phytosanitaires \(RAP\) | Agri-Réseau \(agrireseau.net\)](#)
- [Guide de production biologique des grandes cultures, 3<sup>e</sup> édition - Tome 1 \(craaq.gc.ca\)](#)
- [Dérive des pesticides pulvérisés au sol | ontario.ca](#)
- [La dérive des pesticides : prudence et solutions](#)
- [Fiche matière active | SAqE pesticides](#)

## COGESTION DE LA ZONE TAMPON

Pour plus d'informations sur la cogestion de la zone tampon, nous vous invitons à consulter les outils développés dans le cadre du projet intitulé *Développer des outils sur les zones tampons en agriculture biologique comme moyen de réduire l'usage des pesticides et améliorer la biodiversité* disponibles sur la page Web du [Plan d'agriculture durable sur Agri-Réseau](#) sous l'onglet *Grandes cultures et plantes fourragères pérennes*.

Ce projet est porté par le Syndicat des producteurs de lait biologique du Québec et financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.

